

Vendredi 11 Mai

Année 1827. — N<sup>o</sup>. 112.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre. pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberg

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 5 mai. — M. Canning a eu aujourd'hui une longue audience du roi.

Dans la séance de la chambre des pairs d'aujourd'hui, le comte de Winchelsea a annoncé que lundi il indiquera le jour où il demandera que la chambre se forme en comité général pour examiner l'état de la nation; il veut s'assurer des opinions des membres du côté opposé sur ces trois grandes questions constitutionnelles, que plusieurs d'entr'eux ont toujours défendues; savoir: la réforme parlementaire, la suppression des sinécures et l'abolition du serment du test.

Le marquis de Londonderry voudrait qu'avant que la motion du noble comte fut discutée, on sût dans quelle position se trouve le gouvernement de S. M., attendu qu'on assure positivement que plusieurs des membres actuels du cabinet n'y ont été placés que provisoirement.

Le marquis de Salisbury a témoigné aussi le désir de savoir quel fondement a ce bruit.

### AFFAIRES DE LA GRECE.

Le journal de Rome *Notizia del Giorno* annonce sur la foi de lettres particulières de Corfou, en date du 30 mars et 15 avril, que le général Church a été nommé commandant de l'armée grecque devant Athènes. L'assemblée nationale grecque se serait dissoute depuis l'arrivée de lord Cochrane pour se réunir plus tard à Athènes. Lord Cochrane, après avoir rassemblé 23 vaisseaux, était parti pour une expédition mystérieuse du sud de laquelle il répond.

On disait qu'un certain Mungbil, anglais de naissance, s'était présenté à Malte comme agent consulaire grec, y avait été reconnu en cette qualité par le gouvernement de cette Isle. D'autres nouvelles portent que Tripolitza avait été repris par les Grecs.

### FRANCE.

Paris, le 7 mai — Nous avons dit quel effet avait produit au Havre et à Rouen la nouvelle de la dissolution de la garde nationale parisienne. On n'en a pas été moins stupéfait à Lyon, à Strasbourg, à Lille, à Nantes, à Bordeaux. Des lettres de ces différentes villes qui nous sont communiquées, s'accordent toutes à demander des détails particuliers sur les événements qui ont pu amener une telle mesure, car elles ne peuvent croire que les journaux aient tout dit à ce sujet. A Bordeaux, à peine il a été traité quelques affaires le jour où l'ordonnance a été connue, et nos lecteurs ont pu remarquer par le bulletin des ventes au Havre, combien les affaires étaient réduites. (*J. du Comm.*)

La princesse régente de Portugal vient de donner ordre aux officiers espagnols parmi lesquels était Romero Alpuente de quitter le Portugal.

Les journaux de Lisbonne jusqu'au 21 avril, ne contiennent rien d'intéressant. Les lettres de Madrid sont du 26; elles contiennent aussi fort peu d'intérêt. On parlait toujours de la disputation du père Cirille, qui a dit-on, reçu l'ordre d'aller visiter divers couvens de cordeliers; il est, comme on sait, général de l'ordre.

Le journal de Cadix annonce que le docteur Francia a exilé tous les moines espagnols de ses états. On ne donne point de motifs qui l'ont décidé à cette mesure.

Des lettres de Boston parlent toujours d'un projet de Bolivar, et des préparatifs qu'il fait pour attaquer Porto-Rico. Paez avait le commandement de cette expédition.

Le *Courrier français*, à l'occasion de la discussion du projet de loi sur l'examen de la situation de la France. « A l'examen, dit-il, notre politique est déplorable. On ne décide rien sur les frontières de l'Espagne, tandis que l'Angleterre hérisse de canons les frontières de Portugal. Le ver rongeur de l'occupation sans doute nécessaire à la santé des ministres; ils envoient chaque jour de nouveaux millions se perdre dans l'abîme de l'arbitraire, pour donner apparemment plus de majesté à une nouvelle banqueroute espagnole. Pendant ce temps, nos écoles sont infestées de jésuites; de chétives pratiques remplacent par les travaux sérieux, et M. de Corbière, qui a fait jeter dans la mer, par les bandes de M. Franchet, la dépouille du vertueux duc de Liancourt, achève aujourd'hui son ouvrage en

licenciant l'école des arts et métiers de Châlons, fondée par les soins de ce bienfaiteur de l'humanité.

« Quel front ne rougirait de tant d'humiliation, si les ministres, par de coupables tentatives, ne détournent chaque année l'attention publique de ses véritables intérêts? Mais pendant qu'on se débat contre le droit d'aînesse, contre le sacrilège, contre la police de la presse, contre le hideux jésuitisme, l'or s'échappe et coule par torrens; les salariés de toute espèce touchent leurs honoraires; et les ministres donnent des dîners. Que si nous faisons entendre quelques doléances sur le triste état de nos routes, de nos relations commerciales, de nos institutions menacées, la voix tonnante des procureurs du roi gourmande fièrement notre importune indépendance; et nous passons pour très heureux si les tribunaux décident autrement que M. de Peyronnet. Un jour viendra sans doute où la pratique du gouvernement représentatif mieux connue fera disparaître la foule des abus dont nous signalons la fatale influence. La spécialité rentrera dans les colonnes du budget, les jésuites dans le néant, l'autorité dans les voies légales et constitutionnelles, il n'y aura plus de coup d'état; probablement alors M. de Villèle ne sera plus ministre ni M. de Peyronnet garde des sceaux.»

### PRÉCAUTIONS SINISTRES DU MINISTÈRE.

On lit ce matin dans un journal :

« Le bruit court que les ordres ont été donnés pour faire avancer plusieurs corps éloignés, afin de porter la garnison de Paris à 40 mille hommes. Ce qu'il y a de certain, c'est que les casernes de l'extérieur à l'ouest regorgent, et que le trop plein se répand dans les villages voisins et dans les maisons de campagne; les troupes sont placées chez les habitans par billets de logement. Nous apprenons que Sablonville et les habitations qui environnent le château de Madrid sont encombrées de chevaux; telle maison est obligée d'en recevoir jusqu'à quatre et cinq. Les personnes qui habitent les Batignolles et Clichy ont reçu l'avis de se tenir prêtes à loger des troupes. Voilà le résumé des nouvelles apportées aujourd'hui de la Banlieue.»

L'*Etoile* se borne à rapporter ce soir la phrase dans laquelle il est dit que la garnison doit être portée à 40,000 hommes, et elle déclare que cette supposition est entièrement dénuée de fondement. Mais elle a évité de parler de l'encombrement des communes voisines de Paris, et l'on voit par-là que sa dénégation jésuitique laisse subsister les faits rapportés ci-dessus; elle ne conteste que la force de 40,000 hommes projetée pour la garnison de Paris; pour peu que cette force ne soit fixée qu'à 39,000 hommes, l'*Etoile* a pu nier en toute sûreté de conscience. Cependant nous sommes à l'époque de l'année où il se fait une grande mutation dans les garnisons; ce motif pourrait expliquer jusqu'à un certain point le passage de plusieurs corps de troupes aux environs de Paris; mais puisque l'*Etoile*, au lieu de donner cette explication, aime mieux éluder la question, il est probable qu'il y a dans tous ces mouvemens un motif qu'on ne veut point avouer.

Ce déploiement de force militaire ne semble que trop confirmer les bruits sinistres qui s'accréditent sur les projets prochains du ministère. Depuis qu'il s'est jeté dans le coup d'état, la faction jésuitique l'engage de toutes ses forces à ne pas s'en tenir à des demi-violences. *Puisse-t-il, s'écrie la Gazette de Lyon, poursuivre son ouvrage; puisse-t-il marcher d'un pas ferme à la paix générale des esprits! car, on ne peut le dissimuler, la guerre est grande parmi les enfans de la même patrie, et cette guerre est due à la contenance vacillante du gouvernement. L'acte qu'il vient de faire lui révèle le secret de sa force. Il n'a fallu de sa part que vouloir.... Le premier pas est fait contre la révolution. Si ce pas est suivi d'une marche décidée, c'en est fait de la révolte.... Si on se repent, si on recule la faction va reparaitre plus furieuse et plus forte, car un échec réparé double le courage. Charles X a dit: JE VEUX. Puisse le Dieu de ses pères lui inspirer la résolution de le dire tous les jours de sa vie!*

On voit clairement le but de ces exhortations; le ministère est disposé sans doute à y prêter l'oreille. Ainsi, tandis que l'Angleterre va entrer d'une manière franche et décidée dans les voies de la liberté, la France va entrer dans celles de la violence et de l'arbitraire. Nous en sommes plus affligés qu'effrayés;



Il y aura beaucoup à souffrir sans doute pour les individus et pour la chose publique, mais le résultat n'est point douteux; ce résultat sera conforme aux vœux, aux besoins d'un grand peuple, et, s'il faut l'acheter par de dures épreuves, on aura aussi l'avantage de l'attendre moins long-temps. (*Courrier franç.*)

Tribunal correctionnel de Paris. — Audience du 3 mai.

Plaintes réciproques en diffamation de MM. de Maubreuil et Paulmier.

M. Paulmier a distribué un écrit dans lequel il assure avoir empêché M. de Maubreuil de commettre un grand crime, et ce dernier a porté plainte en calomnie contre M. Paulmier. Celui-ci a porté une plainte semblable contre M. de Maubreuil, qui a dit devant les tribunaux que M. Paulmier était un agent de la police. Tous deux ont comparu aujourd'hui devant le tribunal de police correctionnelle.

Le premier plaignant a déclaré s'appeler Jules Paulmier, être âgé de 42 ans. Interrogé sur sa profession, il a dit : « Je n'ai plus d'état; M. de Villèle et M. de St.-Cricq m'en ont dépossédé, parce que j'étais honnête homme, et que je suis toujours resté attaché aux Bourbons. »

M. de Maubreuil donne lecture de la lettre de M. Paulmier, intitulée : *Lettre de M. Jules Paulmier, ancien contrôleur-vérificateur des douanes, lieutenant des volontaires royaux et missionnaire du roi*, et il l'entremêle de réflexions.

« J'ai dit que Paulmier était mouchard.

Paulmier, interrompant. Vous avez voulu tuer M. le comte d'Artois, et même M. le duc de Berry.

M. Maubreuil, avec flegme : Quand j'aurai fini, vous direz tout ce que vous voudrez; vous me ferez tuer le pape si vous voulez. Je continue la lecture de votre brochure.

« J'apprends, dit la lettre, que Bonaparte offrait 400,000 fr. à celui qui le livrerait, je l'en fis prévenir de suite... »

(En montrant son adversaire.) M. n'est pas mouchard !

« Je fis connaître à M. de Castries que Maubreuil était avec nous... Il me chargea de surveiller M. Maubreuil... »

(M. n'est pas mouchard !)

« Je continuai ma route pour remplir les missions dont j'étais chargé... »

(M. n'est pas mouchard !)

« J'allais partir de Gand pour en remplir une nouvelle en France... »

(M. n'est pas mouchard !)

M. Paulmier termina sa lettre par un passage où il dit qu'il m'a empêché de commettre de grands crimes. C'est ici que j'insiste; j'abandonne le reste. Qu'on me diffame, qu'on me calomnie; mais ici l'honneur de ma famille est intéressé, compromis. Je ne passerai pas outre.

Ma famille est là présente à mes yeux; elle me somme de ne rien laisser passer. Les fautes sont pour les joueurs; mais je ne veux pas que l'honneur de ma famille soit à la merci de la police et de Monsieur, qui n'est pas mouchard ! (Cette exclamation ironique a plus d'une fois excité l'hilarité de l'auditoire.)

Paulmier : Si la mission que je remplissais à Gand et qui n'avait pour but que de faire rentrer le roi en France était de l'espionnage, bien du monde était mouchard. Le roi lui-même et sa famille étaient les premiers mouchards; car ils cherchaient à rentrer en France.

M. le président : C'est seulement sur l'imputation faite à votre égard que vous avez à vous expliquer. Maubreuil a expliqué ce qu'il avait dit relativement à M. de Villèle.

Paulmier : Je n'ai jamais dit qu'il fallût tuer Villèle. Si en tuant Villèle, on tuait tous les hommes, qui conduisent le pays à sa perte, je pourrais me sacrifier. Mais cela n'avancerait à rien. Il est vrai que j'ai fait arrêter Maubreuil en Belgique.

Maubreuil : Bien obligé. (On rit.)

Paulmier : Mais je l'ai fait dans l'intérêt des Bourbons. Je ne l'ai pas fait pour un vil intérêt. Bonaparte offrait 400,000 francs à qui arrêterait Maubreuil, je l'ai lu dans une gazette, dont j'ai oublié le nom. J'ai voulu vous faire partir et j'avais assez d'influence pour le faire. Vous avez été, je ne sais à quel propos, mêler Villèle à tout cela. Mais, qu'était-il donc Villèle à cette époque? C'était tout simplement un marchand de chair humaine...

M. le président : Le tribunal ne peut souffrir de pareilles expressions. Vous vous écarterez de votre défense.

Maubreuil donne ensuite lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. Paulmier, et dans laquelle celui-ci l'invite à faire trêve à leurs débats jusqu'au jour où leur procès sera jugé. Il termine cette lettre par ces mots d'usage : *Je suis avec respect, etc.*

Paulmier : Je n'ai pas mis cela; vous lisez mal.

Maubreuil : Écrivez mieux; lisez vous-même.

M. Chardel, juge : On n'a pas de respect pour un homme qui veut assassiner le roi.

Paulmier : C'est une forme de style. Je méprise beaucoup Villèle, et quand je lui écris, je lui écris toujours avec respect.

M. le président : Encore une fois cessez ces insultes; le tribunal ne souffrira pas qu'elles se continuent ainsi.

Paulmier : Cela m'est échappé. (On rit.)

Chaque défenseur soutient que les assertions de l'adversaire de son client ont le caractère légal de calomnie.

Le tribunal, après en avoir délibéré, a condamné M. Paulmier à 5 jours de prison et 100 f. d'amende, et M. Maubreuil à 16 f. d'amende pour toute peine.

## PAYS-RAS.

LIÈGE, LE 10 MAI.

Les assises de la province de Liège, pour le troisième trimestre de 1827, s'ouvriront le lundi 2 juillet prochain. Sont nommés, MM. Dupont, conseiller pour les présider; et les conseillers Crombet, Van-der-Vrecken, de Gerlache, et Vanden-Heyden à Hauzeur, pour siéger en qualité de juges et pour suppléer au besoin MM. les conseillers Dapré et de Maca.

— Suivant les lettres de Vienne du 27 avril, M. de Metternich venait d'expédier de nouvelles instructions à l'envoyé d'Autriche à Constantinople, au sujet de la déclaration faite par la Porte aux ambassadeurs d'Angleterre et de Russie.

— On annonce que la maison Rothschild a traité avec le gouvernement de Portugal, sous la garantie de l'Angleterre, pour l'emprunt de 25 millions de fr.

— Les journaux anglais publient la correspondance qui a eu lieu entre M. Canning et lord Wellington à l'occasion de la réorganisation du ministère. La principale objection présentée par le noble lord porte sur la différence qu'il prévoyait entre la marche du nouveau ministère et de celui qui l'a précédé. Cette correspondance ne contient du reste aucune expression désobligeante pour l'un ou pour l'autre, comme on aurait pu l'inférer d'un passage du discours de lord Londonderry.

— Lorsque le roi d'Angleterre fut informé que lord Eldon était dans l'intention de donner sa démission, S. M. prit la résolution d'offrir à S. S. un gage magnifique du prix qu'elle attachait à ses services passés. Dimanche soir, d'après une invitation expresse, S. S. s'est rendu chez le roi, qui, après lui avoir donné une audience de près d'une heure, lui a présenté d'une manière très gracieuse, une coupe magnifique en argent ciselé, surmontée d'un couvercle du travail le plus parfait. Le sujet principal qui est représenté, est Bacchus et Ariane, d'après un vase antique de la Villa Borghèse. Cette coupe porte l'inscription suivante : « Don de S. M. le roi Georges IV, à son très estimable ami John comte Eldon, lord grand chancelier d'Angleterre, au moment de sa retraite de ses fonctions officielles, dans l'année 1827. »

— On lit dans le *Courrier* anglais :

« Nous avons dit qu'il y a quelque temps qu'une insurrection alarmante avait éclaté en Chine, et que les habitans de Formose étaient aussi en état de révolte. »

« Les gazettes de Singapore, du 4 janvier, que nous avons reçues hier, annoncent qu'une rébellion semblable déchire la Cochinchine, et que le roi de ce pays a cru nécessaire d'envoyer une ambassade à Bangkok, pour engager le roi de Siam à ne pas donner d'assistance aux révoltés. »

— La loi sur le jury a paru dans le *Moniteur* d'avant-hier avec la signature de Louis XVIII. On tire de cette singulière faute typographique diverses conséquences. La plus vraisemblable c'est qu'on se sera servi dans les bureaux de la chancellerie d'une vieille griffe, par mégarde. Il eût été curieux de voir paraître par une erreur semblable la griffe de Napoléon. Mais des actes de cette importance, Napoléon les signait lui-même.

— On écrit de Francfort qu'on a repris avec beaucoup d'activité les travaux aux fortifications de la ville de Mayence, pour lesquels une somme de 4 millions et demi a été assignée. Les travaux doivent être achevés en cinq années; ils s'exécutent sous la direction immédiate du colonel du génie autrichien Van Scholl. Le nombre d'ouvriers sera porté dans le courant de ce mois à 7000.

— Le 20 avril dernier on a retiré de la Meuse, près de Maestricht, le cadavre d'un homme portant au côté gauche, dans la poitrine, une blessure mortelle faite avec un instrument tranchant.

Les personnes qui pourraient d'après le signalement ci-dessous donner des renseignements, soit sur les noms, soit sur les circonstances de la mort de cet individu, sont invitées à les faire parvenir au parquet du procureur du Roi, à Liège ou à Maestricht.

Signalement : Agé de 40 à 50 ans, taille moyenne, nez petit, bouche grande, cheveux bruns, habit de drap vert, veste et culottes bleues, cravatte de soie noire, petites bottes, chaussons de laine non teinte marqués l'un x15255, l'autre T12782.

Fidèle aux principes qu'il suit depuis long-temps dans sa carrière parlementaire et dont il a renouvelé la profession dans une circonstance récente et solennelle, l'honorable M. de Trazegnies a livré à la publicité l'opinion émise par lui au sein de la première chambre dans la discussion sur le projet de loi pré-maturé, relatif à la peréquation de la contribution foncière. Il est à regretter que cet exemple digne d'un pays constitutionnel ne soit pas plus généralement suivi; mais il est impossible qu'il ne finisse par l'être, quand encore un peu d'expérience aura clairement démontré que nul inconvénient ne s'y rattache, et qu'il y a dans la publicité avantages pour tout le monde. Voici l'opinion de M. de Trazegnies :

Il y aurait témérité à moi, et ennui pour vous, nobles et puissans seigneurs, si j'essayais de prolonger les discussions si lumineuses, qui ont eu lieu pendant plusieurs séances à la seconde chambre. La plus grande partie d'entre vous y a assisté. Je ne m'appesantirai pas davantage sur les irrégularités des opérations cadastrales, qui doivent servir de base à votre délibération; elles m'ont paru démontrées. Sans vous présenter aucun argument nouveau, je crois donc bien mériter de la chambre, et, voyant contre le projet sans phrases. Cependant nous devons remercier M. le ministre des finances de l'idée avantageuse qu'il s'est formée de l'emprèvement de V. N. à donner leur approbation aux propositions du gouvernement, même quand elles ne leur sont pas encore officiellement connues.

Vous n'avez pas encore pu vous livrer à l'examen du projet de loi qui vous occupe, par la très-bonne raison qu'il ne vous était pas même encore pré-



ANNONCE DE LIBRAIRIE.

En vente au Bureau de cette Feuille :

OEuvres de Walter-Scott, édition de Lemarié; idem de Wahlen. — OEuvres de Cooper, édition de Bruxelles. — OEuvres de lord Byron, idem. — Les Barricades, troisième édition. — Répertoire des théâtres étrangers. — Répertoires dramatiques, in-8° et in-32. — Manuscrit de 1812, par le baron Fain. — Histoire des révolutions politiques et littéraires de l'empire, pendant le 18<sup>me</sup> siècle, par Schlosser, traduit de l'allemand. — Histoire de la révolution française par Thiers et Bodin. — Histoire de la réformation par Meiners. — OEuvres de Bellart. — Essai sur les mœurs et la littérature des Anglais par John Russell. — Annales statistiques des Etats Unis. — Voyage d'un américain à Londres, ou esquisses sur les mœurs anglaises et américaines, par Washington Irving. — De la lithotritie par Civiale, édition de Bruxelles. — Le propriétaire architecte, id. — L'Encyclopédie moderne, par Coartm, id. — Biographie nationale du royaume des Pays-Bas. — Notice sur Lekain par Talma.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. F. Peret, fils, rue St. Ursule, a la Balance, vient de recevoir des cabillauds, rivets, flottes, raies, éperlans, etc. (131)

\*\* On demande des Apprentis Typographes. S'adresser au bureau de cette feuille.

Il y a environ huit jours on a perdu depuis Chaudfontaine en passant par Liège jusqu'à Jemeppe, une petite bourse verte contenant deux pièces de 10 fls. et d'autres pièces de monnaie, 2 fls. 73 cents de récompense à celui qui la rapportera au bureau de cette feuille. (120)

J. J. Redouté, sur Avroy, cessant tout commerce, désire trouver une personne intelligente et solvable pour lui remettre sa fabrique de papiers peints, sans argent, mais moyennant une part dans les bénéfices; les renseignements qu'il donnera prouveront que cette fabrique bien dirigée est d'un grand rapport; elle se compose de dix tables et de tous les accessoires qui sont encore en activité.

La maison cotée n. 628, sur le quai d'Avroy, qui, par l'étendue de ses bâtimens et jardins convient à toute espèce de manufactures ou fabriques, est à vendre, ainsi qu'une quantité de cuvées en bois de toutes grandeurs, propres aux distillateurs, brasseurs et vigneron. S'adresser pour informations ultérieures à M. J. H. Demonceau, commissionnaire en marchandises, sur la Batte, n. 1093, à Liège; lettres affranchies. (118)

( ) Très belle et très grande maison, avec grande cour remise, écurie, pompes, eau de fontaine toujours coulante, propre à tenir équipage, et à tout commerce, cotée, 860, en face de la Haute Sauvenière, avec deux autres maisons y contigues, ayant leur issue dans la rue Table de Pierres près l'hôtel du gouvernement, à vendre aux conditions les plus avantageuses pour en jouir le vingt cinq décembre prochain, parmi avis avant le premier septembre précédent. S'adresser au notaire Richard.

A louer un quartier ou chambre rue St. Adalbert, n. 759.

La vente aux enchères que les héritiers de M<sup>de</sup>. de Saren, né de Bellefroid, et de M. le doyen de Bellefroid ont fait annoncer précédemment, ne pouvant avoir lieu à l'époque indiquée dans les journaux, se fera par le ministère de M. Vandebosch, notaire, ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup>. Le lundi 14 mai 1827, à onze heures du matin, une très-belle et spacieuse maison, occupée par feu M. le doyen de Bellefroid, sise rue Kiele-Straat, à Tongres, avec cour, écurie, remise, jardin, et renfermant au rez-de-chaussée neuf chambres, garde-manger, lavoir, deux cabinets à l'entresol; à l'étage onze chambres et cabinets, etc.

2<sup>o</sup>. Immédiatement après, une autre maison joignant la précédente.

3<sup>o</sup>. Le même jour, à deux heures de relevée, une très-belle et très-spacieuse maison, occupée en dernier lieu par feu M. de Saren, sise au centre de la ville de Tongres, avec deux cours, écuries et deux remises, grand jardin, bosquet, grotte etc., le tout entouré de murs, renfermant au rez-de-chaussée, dix chambres et une chapelle; à l'étage neuf chambres, non compris un emplacement ayant servi de cabinet de physique et d'histoire naturelle, et un vaste et superbe salon pour une bibliothèque.

4<sup>o</sup>. Le 28 du même mois et jours suivants (au lieu des 15, 16, 17, 18 et 19, précédemment annoncés) à neuf heures du matin et à deux heures de relevée, une riche collection, renfermant la célèbre bibliothèque de feu M. le doyen Vermeulen, et des parties de plusieurs autres bibliothèques, formant un total de plus de 1600 ouvrages, parmi lesquels on compte un grand nombre de livres précieux et annotés dans le manuel du libraire par Brunet.

Une annonce subséquente indiquera les libraires chez lesquels on pourra se procurer le catalogue de ces livres.

Le samedi, à la suite de cette vente, on exposera aux enchères la collection de tableaux formée par feu M. le doyen Vermeulen et feu M. de Malsen, ainsi que différents autres tableaux de maîtres provenant d'autres cabinets.

Ces ventes auront lieu à la maison ci-dessus indiquée, n. 3. S'adresser audit notaire Vandebosch pour tous renseignements. (115)

et déjà, S. Exc. avait demandé à la seconde chambre l'adoption d'un nouveau qui ne peut être que le corollaire éventuel de celui que vous avez touché. J'ai touché, comme je le dois, de la haute opinion qu'elle a de moi; mais par le respect que je dois aussi à nos institutions, par celui que j'ai à la chambre, par égard enfin pour moi-même qui ai l'honneur d'en faire partie, je ne crois pas pouvoir me laisser prendre à cet excès de prévenances. Elles suffiraient seules pour empêcher mon assentiment. Le gouvernement d'ailleurs est dans cette occurrence tout-à-fait hors d'intérêt, comme M. le conseiller d'état, administrateur du cadastre, a pris le soin de le dire et de le répéter à la seconde chambre. J'ajouterai qu'en assistant à ses discussions, j'ai surtout été frappé des solides raisons alléguées contre le projet par deux fonctionnaires publics de l'ordre le plus éminent, appartenant à la haute administration et l'autre à la haute magistrature, qui tous deux ont voté contre son adoption. L'un est M. le baron van Lynden, van der Schueren, membre à-la-fois du conseil d'état et de la représentation nationale, qui en cette double qualité a vu deux fois discuter le projet en sa qualité. L'autre est M. Leclercq, procureur-général près de la cour supérieure de Louve.

Ch. R.

OPINIONS LITTÉRAIRES de Mercier.

Un grand tort des doctrines littéraires professées par l'école moderne, c'est, aux yeux de quelques-uns, qu'elles sont nouvelles. Si le temps pouvait faire ici quelque chose à l'affaire, il serait facile de démontrer que sous ce rapport, pas plus que sous beaucoup d'autres, les adversaires du Romantisme n'ont raison. Voici ce qu'écrivait, il y a un demi siècle, l'auteur du Tableau de Paris :

« Les spectateurs du Théâtre-Français commencent enfin à sentir l'uniformité et la ressemblance de ces plans étroits, de ces caractères répétés, qui laissent un vide et impriment une langueur sensible à nos tragédies modernes.... La Melpomène française n'offre que des portraits, au lieu de ces tableaux larges et animés par la multitude des caractères qui appartiennent à un grand caractère historique.

« On a dit tout haut que notre petite scène n'était qu'un parterre, que nos vingt quatre heures n'avaient servi qu'à accumuler successivement les invraisemblances les plus ineptes et les plus absurdes. On est convenu qu'un seul et même patron dramatique pour tous les peuples, pour tous les gouvernements, pour tous les évènements terribles ou touchants, simples ou compliqués, était une adoption puérile.... On ridiculise donc avec justice la gêne continuelle dans le choix des sujets et dans la disposition de la fable, cette foule d'entrées et de sorties vagues et précipitées qui resserrent une action étendue, dont la marche libre eût paru conforme aux faits, et, pour tout dire, raisonnable.

« On rit quand on voit un auteur tragique prendre sans façon un ou trois pièces grecques pour en composer une à sa fantaisie; abattre une tête qui lui déplaît, pour en coller une autre sur le tronc de tel personnage...; traiter indifféremment un sujet français, allemand, russe, turc ou tartaro-chinois; ne daigner jamais lire son original, ni l'histoire du tems; ne vouloir que le succès, et débiter hardiment sa composition étrange sous l'empire de la tragédie. On affiche le monstre sous cette dénomination, et le monstre a son passeport. Mais les gens sensés vont voir par curiosité de quelle manière un poète français défigure l'histoire, l'idiôme, le génie, le caractère de tous les peuples du monde, à l'aide de quelques vers ronflans.

« Il est vraiment plaisant de voir ces conspirations d'écoliers, ces conjurés qui appréhendent le poignard et la coupe empoisonnée; étudier un acteur en instruisant un autre, en rimes très sonores, de sa généalogie, de sa naissance, de l'histoire de ses parents; d'examiner ces rois tous agissant et parlant de même, ayant aucune physionomie distincte; dont, pour plus grande commodité, le poète a fait des despotes altiers, environnés de courtisans, comme s'il n'y avait au monde que cette forme asiatique. Tout philosophe, c'est-à-dire celui qui consulte la nature des hommes, au lieu des journalistes et des académiciens, se sent de pitié en démêlant le faux, le bizarre et le ton mensonger de notre tragédie. »

« Jeunes écrivains voulez-vous connaître l'art; voulez-vous sortir des bornes puériles où il est enchaîné? Laissez là les journalistes, et leurs préceptes cadavériques: lisez Shakspeare, pour le copier, mais pour vous pénétrer de sa manière simple et aisée, simple, naturelle, forte, éloquente; étudiez comme le fidèle interprète de la nature; et vous verrez bientôt toutes ces petites tragédies étranglées, uniformes, sans vérité et sans mouvement, ne vous offrir qu'une sécheresse et une maigreur hideuse. »

Lebeau.

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 7 mai. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 1<sup>er</sup> mai, 100 fr. 80 cent. — 4 1/2 p. 0/0, juiss. 00 fr. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre, 70 60. — Action de la Banque, 2027 50. Emprunt royal d'Espagne 1826, 57 3/4 c. Emprunt d'Autriche, 665 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 8 mai. — Dette active, 52 1/4 à 52 1/2. Différentiel 13 1/6 à 7 1/8. Bil de change, 17 3/4 à 18. Synd. 93 3/4 à 95 00. Act. de soc. comm. 88 1/4 à 88 3/4.

BOURSE D'ANVERS, du 9 mai. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt. Obl. du syndicat, 4 1/2 d'intérêt. Remboursables, 2 1/2 d'int., de la soc. comm. 4 1/2 d'int., 88 3/4.

ÉTAT CIVIL du 8 mai. — Naissances, 2 garç. 3 filles.

Décès: 1 garç., 1 fille, 1 homme; savoir: Maximilien Norbert Joseph Haet, âgé de 78 ans 9 mois et 28 jours, rue de la Table de Pierres, n. 500, époux en 4<sup>mes</sup> noces de Marie Haet.



*Etablissement Orthopédique ou Maison de Santé destinée au traitement des difformités, sous la direction de MM. Ansiaux, professeur à l'université de Liège, et Vaust, chef des travaux anatomiques de la même université.*

La partie de la chirurgie qui s'occupe spécialement de la guérison des difformités a fait d'immenses progrès. Les moyens qu'elle met en usage, longtemps grossiers et peu rationnels, ont reçu de nos jours les plus heureux perfectionnements, et sont employés d'après les théories les mieux raisonnées. (a)

Depuis l'an 1821, un établissement orthopédique considérable était formé à *Wurtzbourg*, sous la direction de M. Heine; cet établissement, le seul qui existât alors, attirait de toutes les parties de l'Europe des malheureux qui venaient y chercher la guérison de vices de conformation de toute espèce.

La France ne tarda pas à posséder des maisons de santé du même genre; mais il est vrai de dire qu'elles ne sont qu'une imitation de celle de M. Heine, dont on surprit astucieusement le secret. Au reste, des exemples nombreux et incontestables prouvent bientôt, qu'au moyen de machines bien entendues, on peut parvenir à redresser des aberrations de la nature, qu'il y a peu de temps encore, on regardait comme irrémédiables.

Nous avons, depuis plus d'un an, formé le projet de l'établissement dont nous annonçons aujourd'hui l'ouverture. Contrariés par diverses circonstances, nous avons été précédés par MM. *Jacmart* et *Baud* de *Louvain*. Nous apprécions trop bien le talent de ces deux professeurs pour ne pas être assurés que les malades, confiés à leurs soins, reçoivent tous les secours qu'on peut attendre d'hommes également distingués par les connaissances, le zèle et la perspicacité; d'après le prospectus même répandu dans le public, le maison de santé, formée sous leurs auspices, n'est établie que pour redresser la colonne vertébrale dans son incurvation anormale qui produit les gibbosités appelées vulgairement bosses.

Ce n'est pas au traitement de cette espèce de difformité que nous voulons nous borner. Voici un aperçu de celles dont nous nous proposons d'entreprendre la cure:

- 1° Les diverses courbures de la colonne vertébrale.
- 2° Les courbures des côtés et des clavicules sans déviation des vertèbres.
- 3° Les difformités des membres supérieurs.
- 4° Celles des membres inférieurs.
- 5° Les déviations de la tête.

La maison destinée à cet établissement est dans une situation favorable et salubre; elle offre l'avantage d'un jardin où les malades pourront jouir de la promenade, et se livrer au genre d'exercice jugé convenable pour chaque cas particulier.

Indépendamment de tous les moyens mécaniques qui peuvent être nécessaires, on y a construit des appareils pour bains simples, aromatiques, douches, etc.

La nourriture y sera saine et appropriée à l'état des pensionnaires, qui auront des maîtres, et pourront recevoir le genre d'éducation indiqué par les parens.

Le prix de la pension est modéré: on paiera trois mois par anticipation.

L'établissement sera mis en activité le premier juin 1827. S'adresser directement, ou par lettres, à M. le professeur *Ansiaux*, rue Féronstrée, n. 780, ou à M. le docteur *Vaust*, rue Hors-Château, n. 93, où ce prospectus se distribue.

(a) *Richerand*, Histoire des progrès récents de la Chirurgie, page 152.

A louer pour la St. Jean prochain une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant; située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de *Maëstreicht*, elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grande écurie, remise, pompes, fontaine, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître d'hôtel, ou pour une maison de commission. S'adresser au propriétaire rue Hors-Château, n. 284. ( )

Deux beaux parcs des Tulipes à vendre en gros et en détail, au n. 628, sur les *Wallas*. (101)

Beau parc de Tulipes à vendre de gré à gré, n. 219, rue *Pierreuse*. (117)

(185) A vendre quatre maisons en *Pierreuse*. S'adresser au n. 1131, *Outre-Meuse*.

(288) VENTE D'UN BEAU CORPS DE FERME.

Le 1<sup>er</sup> juin 1827, à 2 heures de relevée, chez *Demblon* à *Battice*, les enfans *Legros*, feront vendre publiquement par le ministère de M<sup>e</sup> *Halleux*, notaire à *Battice*, un beau corps de ferme consistant en maison, bâtimens d'exploitation; jardin et dépendances, avec les biens fonds en prairies y attenans et annexés d'une contenance d'environ quatorze bonniers, sis au hameau de *Crawhez*, en la commune de *Clermont*, au canton d'*Aubel*. S'adresser au soussigné pour connaître les conditions. *Halleux*, notaire.

Une fille wallonne ou flamande, qui desirait venir en ville pour apprendre le français et le commerce et faire l'ouvrage d'un petit ménage, peut s'adresser rue *Basse-Sauvenière*, n. 843. (116)

Un couple de beaux jeunes PAONS, à vendre. S'adresser au bureau de cette feuille. (100)

136e. LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Tirage de la seconde classe.

Listes	1 <sup>re</sup> .	Prix de 5,000 fls. n <sup>os</sup>	9,189.
	1,000 "	"	4,095, 2,208.
2e.	1,000 "	"	27,675.
3e.	1,000 "	"	33,255, 28,543, 28,041, 32,742, 17,343.
4e.	12,500 "	"	6,522.
	1,000 "	"	13,401, 15,607, 29,576.
7e.	2,500 "	"	450.
	1,000 "	"	9,510, 15,866.
10e.	25,000 "	"	31,053.
	1,000 "	"	13,063, 33,738, 8,459.
11e.	1,250 "	"	8,831.
Prime de	2,500 "	"	27,429.

Le collecteur, D. *MATHIAS*.

On cherche un maître de langue italienne. S'adresser de onze à midi ou de 4 à 5, à M. J. *Charlier*, directeur de l'école spéciale de commerce, faubourg St. Léonard, n. 94. (114)

(287) A vendre par expropriation forcée.

1<sup>o</sup>. Une maison, avec une étable et une prairie d'assise, le tout contigu, situé en la commune de *Hombourg*, joignant du levant à *Joseph Chêne*, du couchant au chemin; du nord et du midi à *Pierre Duyckaerts*, et contenant environ 21 perches et 80 aunes.

2<sup>o</sup>. Une prairie dite *Langeweyde*, joignant du levant aux frères *Gilles* et *Joseph Kevers*, du midi à la M<sup>lle</sup> *Vanderheyden*, du couchant à *J.-Henri Schillings*, et du nord aux fonds de *Pierre Duyckaerts*, et contenant environ 87 perches et 19 aunes.

3<sup>o</sup>. Une pièce de terre labourable ci-devant prairie, dite *Stevenroth*, joignant du levant au Sr. *Emonts*, du midi et du couchant à *Cornel Wertz*, du nord audit *Emonts* et au chemin, et contenant environ 65 perches et 39 aunes.

4<sup>o</sup>. Une prairie dite *Calemberg*, joignant du nord à *Gilles Wenders*, *Henri Brandt* et *J.-Henri Schillings*, du levant à *Jean Beggasse*, et du couchant aux représentants du greffier *Vanderheyden*, et contenant environ 130 perches et 78 aunes.

5<sup>o</sup>. Une pièce de terre labourable et bois, joignant du levant et du nord à MM. *Mohnen* et de *Furstemberg*, du couchant au chemin et à MM. *Dethiége* et *François Blomen*, et contenant environ 21 perches et 80 aunes.

6<sup>o</sup>. Et une prairie dite *Waufweyde*, joignant du nord et du levant aux enfans *Renier Krutzen* et au sieur *Dethiége*, et du couchant au chemin, et contenant environ 65 perches et 39 aunes.

Tous les immeubles ci-dessus désignés, sont situés en la commune de *Hombourg*, district communal de *Verviers*, arrondissement judiciaire et province de *Liège*, et sont occupés et détenus par le Sr. *Heasch*, locataire.

La saisie en a été faite par procès-verbal de *Jean-Guillaume Bartholomy*, huissier admis au tribunal civil de première instance, séant à *Liège*, demeurant à *Aubel*, du 9 décembre 1826, enregistré à *Aubel*, le 11 du même mois, à la requête de monsieur *Simon-Joseph Vercken* de *Vreuschemen*, rentier, demeurant à *Liège*; de M. *Frédéric-Joseph Feldman*, et de la dame *Marie-Catherine-Julie Vercken*, son épouse, rentiers, demeurant à *Laurenberg*; de la dame *Marie-Elisabeth Cavens*, veuve de *Nicolas Mostert*, rentière, demeurant à *Malmedy*, et de la dame *Catherine-Joséph Mostert*, veuve de *Jacques Grandry*, rentière, demeurant à *Eupen*, sur *Guillaume-Joseph Dubois*, cultivateur et propriétaire, demeurant en la commune de *Clermont*.

Copie du procès-verbal de saisie a été remise, et avant son engistrement: 1<sup>o</sup>. à M. *Franssen*, assesseur de la commune de *Hombourg*; 2<sup>o</sup>. et au même une seconde copie, comme greffier de la justice de paix du canton d'*Aubel*, lequel a visé l'original en ses dites qualités.

Ledit procès-verbal de saisie a été transcrit au bureau des hypothèques de *Liège*, le 16 décembre 1826, et au greffe dudit tribunal, le 22 même mois.

La première publication d'écarter des charges pour la vente desdits immeubles, aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le 12 mars 1827.

M<sup>e</sup>. *Antoine Baillet*, avoué audit tribunal, demeurant à *Liège*, rue *Hors-Château*, n. 248, occupe pour les saisissans. Signé *BAILLET*, avoué.

Je soussigné greffier du tribunal civil de première instance, séant à *Liège*, certifie que conformément à l'art. 682 du Code de procédure civile, pareil extrait a été ce jourd'hui inséré au tableau à ce destiné. Fait à *Liège*, le 23 décembre 1826.

Signé *RENARDY*, commis-greffier. Enregistré à *Liège*, le 2 janvier 1827, folio 93, case 3, leq<sup>u</sup> pour enregistrement 80 cents, et pour additionnels 21 cents.

Signé *DE HARLEY*. L'adjudication préparatoire des immeubles désignés au placard ci-dessus ayant eu lieu pour la mise à prix de six cents florins des Pays-Bas, l'adjudication définitive en sera faite à l'audience des criées dudit tribunal, le seize de juillet 1827. *BAILLET*, avoué.